



CLUB RADIO AMATEUR DE L'ESTRIE INC.

REGLES D'ENGAGEMENTS DU CETUS

au service de notre communauté

Ce document comprend les règles nécessaires au bon fonctionnement du Centre Expérimental de télécommunications d'urgence de Sherbrooke, situé au 3500 rue De l'Allée, Sherbrooke, Québec, J1H0J5, ci-après appelé **CETUS**

- 1 L'accès au **CETUS** peut être sujet à des restrictions dus à l'état du terrain et du chemin, et se fait au risques et dépend de l'utilisateur. Le **Club Radio Amateur de l'Estrie Inc** et la **Ville de Sherbrooke** ne peuvent être tenus responsables des incidents ou accidents pouvant survenir lors de son utilisation.
- 2 Il est impératif de se stationner à l'intérieur de la section clôturée de façon sensée, afin de ne pas gêner la circulation, si l'accès en véhicule n'est pas possible, se stationner dans la rue de l'Allée et non dans la section non clôturée.
- 3 En arrivant et en quittant, chaque personne, membre ou non-membre, a l'obligation de remplir et de signer le registre prévu à cet effet.
- 4A Le premier membre à se présenter après une averse de neige se doit de dégager la terrasse, la rampe et les escaliers, une pelle est laissée à l'extérieur à cet effet. Ne pas piler dans la neige et la laisser durcir, il est presque impossible de l'enlever par la suite. S'il vous est impossible d'enlever la neige pour toute raison, faites-vous accompagner de quelqu'un qui peut le faire ou abstenez-vous jusqu'à ce que la neige soit déblayée.
- 4B En toutes saisons, il est strictement défendu pour toute personne de marcher sur le toit du CETUS.
- 5 Si vous générez des déchets, il vous incombe de les rapporter avec vous lorsque vous quittez.
- 6 Le **CETUS** possède une unité de chauffage et climatisation centrale. La température est programmée pour se tenir à 21 Celsius, vous ne devez en aucun cas modifier cette dernière. Une unité de chauffage auxiliaire (plafonnier) est également présente, son thermostat est réglé à 15C, il ne doit également pas être modifié.
- 7 Lorsque vous quitter, veuillez fermer les lumières et les appareils que vous avez utilisés. S'assurer que la porte est bien fermée. Remettre le **CETUS** dans l'état ou en meilleur état que vous l'avez trouvé.
- 8 Lorsque vous arrivez au **CETUS**, vous débarrer la clôture et apportez le cadenas avec vous dans la bâtisse et le mettre à son endroit désigné. Lorsque que vous quittez et barrez la clôture, remettre **obligatoirement** le cadenas dans la chaîne entre les deux plaquettes métallique (voir dessin sur la clôture). Assurez-vous de bien mélanger les mollettes de chiffres sur le cadenas. Aussi, il incombe de garder la porte fermée afin d'éviter que des bestioles entrent dans le **CETUS**
- 9 Si par accident, un dommage survient au **CETUS**, **ou en cas de bris d'équipements dus à une négligence des règles de l'art d'opérations (mise à la terre, alimentation, branchement déficient, etc.), une partie ou la totalité des frais pourraient être chargé à la personne fautive.** Dans toutes ces situations, il vous incombe de laisser un message aux C.A. soit par courriel ve2rae@ve2rae.com ou encore un message au 819-481-2300 poste « 0 » pour que ceux-ci puissent entreprendre les démarches pour les réparations.
- 10 Pour l'instant il y'a des radios disponibles pour opérer dans le CETUS, tous possession du club, veuillez en prendre soin car vous en êtes responsable. Vous pouvez également venir opérer avec vos équipements personnels mais vous devez les ramener par la suite. En quittant, n'oubliez pas de débrancher les antennes que vous avez utilisées et mettre les radios à OFF. Enfin, vous avez l'obligation de signaler toutes anomalies ou défauts au responsable du CETUS dès que possible. Il est interdit d'utiliser des outils pour serrer les connecteurs et autres pièces mobiles.



CLUB RADIO AMATEUR DE L'ESTRIE INC.

REGLES D'ENGAGEMENTS DU CETUS

au service de notre communauté

- 11 La priorité d'accès au **CETUS** sera donnée dans l'ordre suivant:
- Mesure d'urgences
 - Opérations organisés par :
 - les responsables du **CETUS**,
 - du comité HF
 - des Opérations Spéciales.
 - Activités de groupe (formation, programmation de radios, réunions, etc)
 - Opération personnelle
- 12 Des articles sont présent dans le réfrigérateur ainsi que du café à l'usage des membres, il y a une liste des prix sur la porte et une petite caisse est au mur pour recueillir obligatoirement ces sommes.
- 13 Accès au **CETUS**:
- Le cadenas s'ouvre avec la combinaison suivante : _____
 - Vous devez présenter votre puce électronique et faire votre code sur le clavier extérieur pour entrer dans le **CETUS**. Votre puce et votre code sont unique et désactive le système d'alarme. Le prêt de votre puce et la divulgation de votre code à une autre personne est strictement interdit. Dans ce cas votre carte de membre sera automatiquement résiliée.
 - Votre puce électronique porte le numéro suivant : _____
 - Votre code de 6 chiffres est le : _____
 - C'est la dernière personne à quitter qui doit réactiver le système d'alarme. Pour ce faire, il faut présenter votre puce et faire votre code à nouveau sur le lecteur extérieur.
 - Un montant de \$20.00 pour la puce électronique est exigé à la signature. Les remplacements de la puce perdue seront au frais du membre qui la perd
 - Veuillez prendre note qu'un système de caméra numérique est actif 24/24 et que vous consentez par la signature de ce document à être filmé en tout temps. Ce document numérique sera, le cas échéant, présenté en preuve!
- 14 En signant ce document, je reconnais en avoir pris connaissance et m'engage à respecter les règles nécessaires au bon fonctionnement du **CETUS**.

Signé en ce jour, Date (AAAA / MM / JJ) : 20___/___/___

Indicatif _____ Nom _____

Signature du membre _____

Cet engagement est valide du 20___/___/___ au 20___/04/01

Ces règles sont sujettes à changements lors d'une réunion des membres et devront être reconduit à ce moment.

Version du document : 2017-09-01

Accepté en assemblée des membres le 2017-09-01